

Syndicat National de l'E.P.S.
S.N.E.P. Orléans Tours
N° ISSN : 1166 7036
N° CPPAP : 0921 S 05587
Imprimerie Leloup,
Villemandeur 45

trimestriel
Prix au
numéro :
0,5 €

Directeur de Publication :
Rafael RAIGON ARROYO
SNEP-FSU 28
21 rue Grande Pierre Couverte
28000 Chartres

Déposé le 06/09/2024



CHALETTE PPDC

P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Pages 4 et 5
**les adresses
utiles
pour un.e
enseignant.e
d'EPS dans
l'académie**

**Faire pression pour la prise en
compte de nos demandes
Dans l'établissement, dès la rentrée**

**Vers une journée
d'action unitaire le 1/10 ?**

SOMMAIRE

Edito	P 2
Actualité	P 3
Les adresses utiles	P 4-5
Mouvement intra 2024	P 6
Bilan des promotions	P 6
Stages syndicaux	P 7
Se syndiquer	P 7
Fiche syndicale	P 8

Après les JOP, quelles retombées sur l'EPS, le sport scolaire et le sport ?



Béa Bardin
Secrétaire
académique

Les Jeux Olympiques de Paris ont provoqué un engouement, un enthousiasme et des émotions sans précédent devant des exploits sportifs, de très belles images et des sites magnifiques. Sans oublier la cérémonie d'ouverture prônant l'inclusion, l'acceptation de toutes et tous avec nos différences et retraçant une partie de l'histoire de France, même si la politique menée est en décalage avec toutes ces valeurs...

Laisser retomber cette « envie de sport » sans travailler concrètement aux conditions d'accès pour tous et toutes à la culture sportive et artistique serait un non-sens et une occasion manquée qui serait durable.

La rentrée 2024 devrait normalement être le meilleur moment pour matérialiser l'héritage de ces Jeux pour la jeunesse. Les résultats des sportives et sportifs français.es vont produire un afflux de demandes d'inscriptions dans les associations sportives scolaires et fédérales. La France est-elle prête ? L'État a-t-il développé des politiques publiques sportives ambitieuses ces dernières années ? A l'instar de l'augmentation des horaires de la discipline que le SNEP-FSU revendique et qui est maintenant une mesure reprise dans le programme du Nouveau Front Populaire, l'amélioration globale de la situation de l'EPS et de ses enseignant.es fait partie de l'héritage attendu.

Rénover et construire des installations sportives, recruter autant que nécessaire des personnels, aider les associations à se développer, renforcer l'Éducation Physique et Sportive à l'École en augmentant les horaires... autant de décisions urgentes à prendre pour s'appuyer sur la dynamique créée.

Le sport, au-delà du bien-être et du dépassement de soi, est un formidable vecteur d'émotions, outil d'émancipation, d'appartenance à des collectifs, au monde. Les Jeux Paralympiques font la démonstration que tous et toutes peuvent faire du sport et que l'inclusion n'est pas un vain mot. L'accès au sport doit être garanti à chacun et chacune quelle que soit sa situation. Le « tout inclusif » et les valeurs humanistes qu'il porte ne peut simplement se décréter. Une véritable politique publique ambitieuse du sport en France est plus qu'indispensable et urgente.

Fort de son ancrage et de son engagement sur le terrain, le SNEP-FSU, avec les enseignant.es d'EPS va poursuivre la campagne EPS, en insistant sur la nécessité des 4h d'EPS pour tous les niveaux de classe, en rappelant aux différentes collectivités la nécessité de rénover, développer et mettre à disposition des équipements sportifs pour l'école et les associations sportives, en obligeant la direction nationale UNSS à tenir compte des propositions des élu.es des AS, en refusant tous les dispositifs concurrentiels de l'EPS mis en place par notre gouvernement (2h de sport au collège, mini-club 2024, 30' d'APQ dans le 1^{er} degré) et en renforçant le rôle et les moyens du ministère des sports.

Pour un véritable héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques, c'est d'une politique ambitieuse et volontariste dont la nation a besoin, avec une implication de chaque acteur (l'État, les collectivités, le mouvement sportif et le monde économique).



Cathy
Tessier

En ce vendredi 30 août, les personnels enseignants répondent bien sûr présents dans les établissements, heureux de retrouver leurs collègues, partager les nouvelles et encore un peu de cette liesse populaire des JO qui a fait tant de bien à la France cet été !

Un certain malaise s'installe cependant en arrière-plan dès que l'on entre dans le vif du sujet scolaire, car jamais rentrée ne s'est faite avec un gouvernement démissionnaire qui continue de gouverner comme si de rien n'était, un président qui s'enlise -7 semaines quand même !- de façon trouble dans son refus de nommer un-e 1^{ère} ministre, et une future ex ministre de l'Éducation qui ne craint pas, dans son allocution de rentrée, de demander sans honte une sanctuarisation du budget de l'Éducation Nationale après avoir défendu des coupes budgétaires inadmissibles en cours d'année !

Notre pays devrait-il donc continuer à être gouverné comme avant les élections législatives de juin-juillet dernier ? Non, les urnes ont dit non !

Non au démantèlement de notre école publique qui depuis trop d'années aboutit à éjecter des jeunes au lieu de leur donner les moyens de réussir !

Les urnes ont donné la majorité, certes relative, au Nouveau Front Populaire, qui en ce qui concerne l'école, s'est clairement engagé dans son programme pour une école plus juste et solidaire, et notamment concernant l'EPS :

- « Fixer la pratique de l'EPS à quatre heures hebdomadaires tout au long de la scolarité et créer une association sportive dans tous les établissements scolaires du premier degré (Augmenter le montant du Pass'Sport à 150 euros et étendre son utilisation au sport scolaire en vue de la rentrée).
- Porter un plan de 10 000 équipements sportifs supplémentaires, pensés pour favoriser la pratique du sport féminin et du para-sport.

- **Rénover les équipements sportifs existants**, notamment dans les universités.
- Porter les moyens du ministère des sports à 1% du budget de l'État.
- Développer des maisons de Sport-Santé dans tout le pays et rembourser le sport sur ordonnance. »

C'est bien cette conception de l'école que nous défendons et qui nous redonnerait l'énergie et la fierté d'être prof-es d'EPS. Le SNEP-FSU a déjà dit son accord avec ce programme ambitieux et réalisable, alors ne laissons pas voler le vote par des tractations politiciardes. Nous assistons de fait à une collusion de toutes les autres forces politiques du pays pour éviter que ce programme soit soumis au débat pluraliste du parlement. Seule la mobilisation massive de toutes celles et tous ceux qui sont attaché.es aux transformations progressistes permettra d'éviter la poursuite de la politique menée depuis des années et condamnée dans les urnes.

A très bientôt donc pour clamer haut et fort notre engagement et notre volonté !*

** Au moment où nous écrivons cet article, la perspective d'une journée d'action unitaire est débattue pour le 1^{er} Octobre.*

**Dans l'intérêt du métier et de la profession
Payer sa cotisation au SNEP-FSU dès la rentrée !**
Voir page 7 et 8



ADRESSES UTILES DANS L'ACADEMIE

LE BUREAU ACADEMIQUE DU SNEP- FSU / ORLEANS-TOURS

Béatrice BARDIN TZR Lycée J. Cœur BOURGES 18 S3 - S2 du 18 - Corpo 07 86 12 23 52 ba.bardin@orange.fr s3-orleans@snepfusu.net	Aurélié DELSARD Lycée agricole BOURGES 18 Trésorière académique - secteur agri 06 82 39 80 28 t3-orleans@snepfusu.net	Catherine TESSIER Clg R. Lasneau VENDOME 41 S2 du 41 - Corpo 02 54 80 06 05 ctessier.snepfusu.41@orange.fr	Guillaume LEMAIRE LP Châteauneuf Argenton/Creuse 36 S2 du 36 - Corpo - CRUNSS 06 87 19 15 10 claquos.lemaire@wanadoo.fr
Sébastien FONGARNAND Clg G.Brassens ESVRES 37 co-S2 du 37 - non titulaires 06 15 73 44 22 ssebifong@gmail.com	Valérie AGRAFEUIL Clg J. Romains SAINT AVERTIN 37 co-S2 du 37 06 75 24 12 98 s2-37@snepfusu.net	Karine BELLESOEUR Lycée Pothier ORLEANS 45 S2 du 45 - stagiaires 06 63 74 62 59 s2-45@snepfusu.net	Rafael RAIGON ARROYO Lycée Fulbert CHARTRES 28 S2 du 28 06 58 48 45 89 s2-28@snepfusu.net
Jean-Baptiste BREJAUD Clg Rosa Parks CHATEAUROUX 36 jean-baptiste.brejaud@orange.fr	Carole SERINET Clg H. Boucher CHARTRES 28 T2 du 28 - Corpo 06 03 53 25 42 famille.serinet@wanadoo.fr	Cyril BAPTISTE Lycée Pasteur LE BLANC 36 T2 du 36 cb2125@orange.fr	François FLORENT clg A. Bauchant Château Renault 37 T2 du 37 t2-37@snepfusu.net
Pascal MOURGUES LP Sonia Delaunay BLOIS 41 T2 du 41 pascal.mourgues@ac-orleans-tours.fr	Benoît HENNET LP J. Lurcat Fleury les Aubrais 45 T2 du 45 - CRUNSS t2-45@snepfusu.net	Gil BOISSE Lycée Ronsard VENDOME 41 Elu national des A.S 06 88 79 35 20 gil.unss@orange.fr	Soline AGOUTIN Clg H. Fillay BRACIEUX 41 site soline.agoutin@wanadoo.fr
Marie-Jeanne BOUCHER Lycée F. Villon BEAUGENCY 45 corpo agrégé.es 06 77 96 05 71	Jonathan LEFEBVRE Clg J. Moulin ARTENAY 45 02 38 55 04 95 libertenzo@yahoo.fr	Serge CHABROL retraité Bulletin académique 06 75 03 24 57 serge.chabrol@snepfusu.net	Joëlle NOUAILLE retraitée 06 07 96 48 39 nouaille.joelle@wanadoo.fr
Christine CHAFIOL retraitée 06 73 93 31 07 Santé - Retraites christine.chafiol@snepfusu.net	Sylvie LACH Retraitée 02 47 27 63 38 lach1959@gmail.com	Jean MAILLET Retraité 02 38 98 48 16 jean-michel.millet2@orange	Magali MURET co-S2 du 28 s2-28@snepfusu.net

LES ELU.ES du SNEP-FSU AUX CONSEILS MEDICAUX DEPARTEMENTAUX

Céline CATELAN Clg V.Hugo BOURGES 18 Béatrice BARDIN TZR Lycée J.Coeur BOURGES 18 Géraldine FOURNIER LP J. Coeur BOURGES 18	Stéphane MAURICE Clg A. Sidoisne BONNEVAL 28 Laurent SERINET SEP Lycée J de Beauce CHARTRES 28		Sébastien FONGARNAND Clg G.Brassens ESVRES 37 Valérie AGRAFEUIL clg J. Romains ST AVERTIN 37
Gil BOISSE Clg J. Edmond VENDOME 41 Cathy Tessier Clg R. Lasneau VENDOME 41	Jonathan LEFEBVRE Clg J. Moulin ARTENAY 45		

Conseils constitués de médecins, d'élu.es du personnel et de représentant.es de l'administration : donnent un avis sur l'imputabilité au service d'une maladie ou d'un accident, sur l'attribution du taux d'IPP, sur la date de consolidation, sur l'attribution de temps partiel pour raison thérapeutique et sur la mise en retraite pour invalidité suite à un accident ou maladie, imputable ou non au service.

Toutes et tous ces militant-e-s sont à votre disposition pour vous informer, répondre à vos questions, défendre vos droits, vous aider dans vos démarches administratives, vous assister en cas de conflit avec l'administration... Alors, n'hésitez-pas à les contacter !

LE RECTORAT D'ORLEANS-TOURS

<p>Rectorat 21 rue St Etienne – 45043 Orléans cedex1 02 38 79 38 79 ce.rectorat@ac-orleans-tours.fr</p> <p>Site www.ac-orleans-tours.fr</p>	<p>Recteur d'académie Jean-Philippe AGRESTI 02 38 79 38 21 ce.recteur@ac-orleans-tours.fr</p>	<p>Secrétaire général d'académie Stéphane LE RAY 02 38 79 38 71 ce.sg@ac-orleans-tours.fr</p>	<p>Directrice des ressources humaines Anne DUPUY 02 38 79 38 72 ce.drh@ac-orleans-tours.fr</p>
	<p>Division des Personnels Enseignants David ROBET 02 38 79 41 01 ce.dpe@ac-orleans-tours.fr</p>	<p>Bureau DPE EPS Priscille JOBERT 02 38 79 41 07 ce.dpe13@ac-orleans-tours.fr</p>	<p>Division Académique des Moyens Séverine JEGOUZO 02 38 79 38 62 ce.dos@ac-orleans-tours.fr</p>

Inspecteurs Pédagogiques Régionaux – E PS

<p>Adresse rectorat 02 38 79 39 18 02 38 79 39 10 (secrétariat)</p>	<p>Fabien MONNIER IA-IPR-EPS stagiaire fabien.monnier@ac-orleans-tours.fr</p>	<p>Sophie NEUMAN IA-IPR-EPS sophie.neuman@ac-orleans-tours.fr</p>	<p>Brice BENARD IA-IPR-EPS brice.benard@ac-orleans-tours.fr</p>
	<p>Claire JARDIN MALASSINET IA-IPR-EPS claire.jardin-malassinnet@ac-orleans-tours.fr</p>		

U.N.S.S

<p>UNSS Régionale 4 rue Marcel Proust-45000 Orléans 02 38 53 42 15 Site : www.unss.org</p> <p>sr-orleans-tours@unss.org</p> <p>directeur: Ludovic FAJOUX 06 29 97 45 90 adjoint : Matthias GILET 06 22 80 03 82</p>	<p>UNSS 18 Alain MEUNIER 02-36-08-20-16 / 06-69-36-89-34 sd018@unss.org</p>	<p>UNSS 28 Nicolas BOUTTIER 02-37-18-78-40 / 06-85-52-27-93 sd028@unss.org</p>	<p>UNSS 36 Julien HYMBERT 02-54-60-57-45 / 06-83-38-20-56 sd036@unss.org</p>
	<p>UNSS 37 Isabelle KIEFFER 02-47-60-77-69 / 06-03-25-00-14 sd037@unss.org</p>	<p>UNSS 41 Christophe ATRY 09-71-36-12-95 / 06-25-53-45-01 sd041@unss.org</p>	<p>UNSS 45 Aymeric LACOMBE 02-38-24-29-92 / 06-82-88-14-90 sd045@unss.org</p>

ELU-E-S DES A.S aux Conseils Départementaux UNSS

DEPARTEMENT	18	28	36	37	41	45
TITULAIRES	Yohann FAVRE Géraldine FOURNIER Martin VERCHERY	Grégory GUET Cécile JAN Olivier ROBIN	Elise LIMOGES Johann PROST Paul PINON	Philippe ROBI-CHON Stéphanie DELA-LANDE	Gil BOISSE Arnaud PARADOL Sylvain COGNE	Julien JOYEUX Esmeralda OTERO Mathilde FLEURY
SUPPLEANTS	Aurélié DELSARD Fabyan BARONNET Béatrice BARDIN	Damien BESNARD Christine BLANCHOUIN Marie THOMELIN	Anaïs DUPRAT Cédric THOMAS Jean-Baptiste BREJAUD	Jean-Marc BREARD Christèle ALVES Marie-Ange BOURREAU	Christophe CHAVIGNON Willy BROUSSE Stéphanie VERON	Eric THOLANCE Sylvain PEYNAUD Valérie GUERIN

LE SNEP-FSU ORLEANS-TOURS



A REJOINT INSTAGRAM



REJOIGNEZ-NOUS À VOTRE TOUR

→ ABONNEZ-VOUS

N'hésitez pas à utiliser ces outils

Le site du SNEP Orléans Tours

<http://snepfsu-orleans.net/wp/>

Contacts, actualités, infos corporatives, stages syndicaux à venir, liens avec le site national, etc.

Mouvement Intra 2024

Liste entrant.es

18
ANDRONI Florian
BOURSET William
EYME Vanessa
GARNIER Clément
GONZALO Nicolas
LEAL Alice
LOPES Pauline
MICHAUD Clémence
PIERRE Stéphane

28
ALEXY Hervé
BABONNEAU Jules
BOUGREAU Antoine
CARRER David
CHAMINADE Bruno
HALOPIN Sarah
HOYAU Jérémy

LAIR Killian
LEFEVRE Antonin
LUCENA Audrey
MARSALEIX Alexandre
POTTIER Théophile
RIBAUT Geoffrey
SCHMITT Claire

36
BOUTINAUD Alexis
LESPINASSE Cécile

37
ARRAYET Kenza
BLET Lény
DOUGADOS Théo
GUIN Ophélie
LEBON Thierry
LEGOUT Jérémy

41
BELTOISE Corentin

BERCY Amandine
BEUCHER Léonie
BRAUD Fanny
GILARD Thibault
MONIER Julien
PION Evangéline

45
BERNARD Emilie
BOBAULT Romain
BOURLANGE Jeanne
CAZEAUX Matthieu
DELAMARRE Virginie
DESFORGES Boris
DOS SANTOS ABELHO Léa
GUERET Nicolas
LAPERRUQUE Manon
LELONG Paul
LEMONNIER Quentin
MANCEAU Killian
MOUGIN Cécile
NANCY Clotilde
POVEDA Anthony
RAPHAEL Lucas

Liste sortant.es

18
BASSET Pierre
BEAU Louis
DURET Stéphanie
FOUILLAT Audrey
MARAND Renaud
PFISTER Céline
REGAD Antonin
ROUX Elisa

28
CADOR Gabrielle
COLLOT Alban
COTEREAU Charly
JOUSSIN Pascal
LEBRETON Jeanne
MEYER Marion

36
AYRAULT Alexandre
DECAUP Joanna

37
BENEDETTI Pauline

KLING-LAUNAY Eugénie

41
BERVILLE Arthur
PARODY Evan

45
BATTIAU Brice
LIBERT Fanny

Dispo
GALY Thibaut
HAYS-PRUVOST Sophie

*Si vous êtes entrant.e dans notre académie et que vous n'apparaissez pas sur cette liste, merci de prendre contact avec :
Béatrice Bardin
ba.bardin@orange.fr*

Bilan promotions - PEPS - 2024 - Orléans-Tours

Avancement accéléré d'échelon :

Du 6 au 7^{ème} échelon : 10 promotions (5 femmes, 5 hommes)
Pour rappel en 2023 : 9 promotions (5 femmes, 4 hommes)

Du 8 au 9^{ème} échelon : 5 promotions (1 femme, 4 hommes)
Pour rappel en 2023 : 6 promotions (2 femmes, 4 hommes)

Pour l'avancement accéléré d'échelons, le nombre de promotions est fixé à 30% du nombre de promouvables. Les collègues sont classés en fonction de l'appréciation finale du recteur (toutes les appréciations « Excellent », puis toutes les « Très satisfaisant », et enfin toutes les « Satisfaisant »), de l'ancienneté dans le corps des PEPS (par ordre décroissant) et de l'ancienneté dans l'échelon.

Hors-Classe :

45 promotions (19 femmes, 26 hommes)
Pour rappel en 2023 : 51 promotions (25 femmes, 26 hommes)

Pour la Hors-Classe, le nombre de promotions est fixé à 22% du nombre de promouvables (ratio en augmentation depuis 2023 et qui doit monter à 23% en 2025), per-

mettant ainsi une augmentation du nombre de promotions à l'échelon national. Les collègues sont classés à partir d'un barème national qui tient compte de l'appréciation finale du recteur obtenue suite au 3^{ème} RDV de carrière (toutes les appréciations « Excellent », puis toutes les « Très satisfaisant », et enfin toutes les « Satisfaisant »), de l'ancienneté dans le grade (par ordre décroissant), de l'échelon et de l'ancienneté dans l'échelon.



Classe Exceptionnelle :

23 promotions (10 femmes, 13 hommes)

Pour rappel en 2023 : 18 promotions (10 femmes, 8 hommes)

Pour la Classe Exceptionnelle, le nombre de promotions est fixé à 10,5% du nombre de promouvables (ratio qui permettra des promotions chaque année contrairement au système des 10% des collègues à la Hors Classe mis en place lors de la création de la Classe Exceptionnelle). Les collègues sont classés en fonction des avis des deux évaluateurs primaires que sont le ou la chef-fe d'établissement et l'IPR (Très favorable, Favorable, Défavorable), puis en fonction de l'ancienneté dans le corps, l'ancienneté dans le grade, l'échelon et l'ancienneté dans l'échelon.

Pour toutes les opérations de carrière le rectorat, tenu d'assurer l'équilibre hommes/femmes, prend en compte le pourcentage d'hommes et de femmes dans les promouvables pour réaliser ces promotions.

La loi ne permettant plus aux représentant.es du personnel de siéger pour toutes ces opérations de carrière, nous vous conseillons d'interpeller le rectorat pour obtenir votre barème et votre classement.

Stages syndicaux

Comme tous les ans, le SNEP-FSU Orléans-Tours organise des stages syndicaux.

Qu'ils soient sur des contenus pédagogiques, sur des aspects juridiques ou sur la formation syndicale, les stages SNEP permettent de s'enrichir pour faire face à de nouvelles évolutions professionnelles, d'acquérir de nouvelles pratiques et de participer à des débats pluralistes et libres.

C'est aussi un moment de rencontre conviviale entre collègues pour des discussions collectives, de partage d'expérience professionnelle et de mise en commun des connaissances du métier.

N'hésitez pas à participer aux stages du SNEP-FSU. Ils sont de

droit : chaque agent.e syndiqué.e ou non, a droit à 12 jours de congé pour formation syndicale par an, sans perte de traitement.



Stages prévus pour le premier trimestre :

28 STAGE DÉPARTEMENTAL « AGIR DANS L'ÉTABLISSEMENT ». Vendredi 22 novembre à Chartres
Comment faire face aux problèmes de l'EPS au sein d'un établissement concernant la DHG-postes, installations, budget... *Inscription : s2-28@snepfsu.net*

41 STAGE ACADÉMIQUE « RETRAITES ».

Vendredi 22 novembre à Vendôme
Information sur la réforme des retraites, Sécurité sociale, mutuelle, statut... puis étude de calcul de pensions.
Inscription : ctessier.snepfsu.41@orange.fr

45 STAGE DÉPARTEMENTAL « HAND à 4 »

Vendredi 22 novembre à Orléans
"Construction d'outils dans le cadre des programmes alternatifs élaborés par le SNEP-FSU avec la profession. Cette activité sera traitée d'un point de vue théorique, didactique et pratique. Enjeux professionnels et syndicaux". *Inscription : s2-45@snepfsu.net*

Les stages SNEP-FSU sont possibles grâce aux cotisations des adhérent.es et à l'investissement des militant.es du SNEP-FSU. Voici une raison de plus pour adhérer où renouveler ton adhésion au SNEP-FSU pour cette année.

Rafa RAIGON

La situation vous apparaît complexe et difficile ? Renforcer le SNEP-FSU n'en est que plus important !

Une nouvelle année scolaire s'engage. Pour certain.es enseignant.es d'EPS, se syndiquer est une évidence, mais d'autres s'interrogent sur le fait de renouveler leur adhésion ou de se syndiquer s'ils ne l'étaient pas l'an passé et / ou de s'investir au niveau du SNEP FSU, syndicat historique de notre discipline.

Pourquoi s'engager compte tenu de cette conjoncture où les choix du pouvoir méprisent systématiquement la volonté du peuple dans tous les domaines de notre vie ?

En effet, nos fondamentaux sont attaqués (souvent en bafouant la constitution) sans une réelle prise de conscience peut être de ce qui arrive :

Le droit du travail (une retraite toujours plus éloignée pour économiser 10 milliards lorsque Mr Macron en dilapide 43 en trois ans pour des cabinets de conseil). Renforcer le syndicat permettrait de faire plus peser nos revendications pour un droit du travail juste et un système de retraite viable.

La liberté d'expression : la lutte contre la soi-disant désinformation n'est en réalité qu'une lutte contre celles et ceux qui ne pensent pas comme il faut. Non l'Etat ne sait pas ce qui est bon et mauvais pour nous mieux que nous le savons.

Un.e enseignant.e syndiqué.e, donc informé.e peut faire porter sa voix et enrichir les débats lors des réunions. Nous invitons celles et ceux qui « râlent et contestent dans leur maison isolée », à nous retrouver, pour échanger, débattre ...

et agir collectivement !

L'opinion publique souhaite la paix, mais certain.es utilisent les guerres, les « crises » pour maintenir les états d'esprits dans la « peur », l'angoisse.

Être syndiqué.e actif.ve permet de garder du lien et de défendre nos valeurs, ne pas succomber aux alarmistes de tout bord en restant les « pieds sur terre » et en faisant des propositions alternatives constructives.

Au moment où le Président montre son refus de respecter le verdict des urnes, il nous faut agir collectivement avec tous ceux et toutes celles qui partagent l'urgence sociale et démocratique, et considèrent comme incontournables les exigences de changement que les Français et les Françaises ont exprimées lors des élections.

Être au SNEP FSU, c'est aussi bénéficier de conseils de militant.es compétent.es, d'aides spécifiques sur la carrière, sur les mutations, sur le plan juridique, de formations syndicales de qualité faites par des collègues engagé.es qu'il faut soutenir par nos adhésions.

Et pour tout cela renforcer le SNEP-FSU est particulièrement utile !

Aurélie Delsard
trésorière académique

Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante : Aurélie DELSARD, 17 rue des chênes, 18340 PLAMPIED-GIVAUDINS

Identité	Date de naissance ___/___/___	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	Situation professionnelle	Etablissement d'affectation ou zone de remplacement			
	Nom			Code établissement			
	Nom de naissance			Nom			
	Prénom			Adresse complète			
	Adresse complète						
	Mail						
	Téléphone fixe						
Téléphone portable							
			Echelon (ou groupe pour les retraités)				
			Situation administrative (entourez ci-dessous)				
		TZR	Poste fixe	Temps partiel : %			
		Agrégé stagiaire	Prof EPS stagiaire	Prof Sport ou CEPJ stagiaire			
		Disponibilité		Congès (parental...)			

Bulletins	Envoi des bulletins (nationaux, académiques et départementaux) du SNEP-FSU, des hors séries « Contrepied », des bulletins FSU « POUR », courriers divers, ...	Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin
	<p>Pour les nouvelles adhérentes et nouveaux adhérents, les publications et courriers sont envoyés, par défaut par courrier à l'adresse personnelle. Pour les recevoir en version numérique ou en version papier à l'adresse de l'établissement, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snefsu.fr/espace-membre/.</p> <p>Pour les anciennes adhérentes et anciens adhérents, nous conservons les choix des années précédentes. Pour apporter des modifications, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snefsu.fr/espace-membre/.</p>	<p>J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et j'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.</p>
		Date et signature

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2024-2025

Catégorie professionnelle	Entourez votre catégorie professionnelle		Catégorie/échelon										
			1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11
	Prof EPS - Prof de sport - CEPJ - PCEA Agri - ENS		100 €	130 €	165 €	169 €	175 €	181 €	190 €	204 €	216 €	230 €	246 €
	Prof EPS classe normale biadmissible				163 €	174 €	184 €	193 €	202 €	217 €	233 €	247 €	257 €
	Prof EPS HCl (Hors Classe) - P. Sport HCL - CEPJ HCl - PCEA HCl		216 €	229 €	245 €	262 €	279 €	295 €	300 €				
	Prof EPS ClEx (Classe Ex) - P. Sport ClEx - CEPJ ClEx - PCEA ClEx		254 €	269 €	283 €	303 €	325 €	338 €	355 €				
	CE			128 €	136 €	142 €	148 €	156 €	163 €	171 €	180 €	191 €	201 €
	CE Hors Classe				190 €	201 €	227 €	244 €					
	CE Classe Ex.		227 €	246 €	262 €	279 €	295 €	300 €					
	Catégorie / échelon		1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11
	Agrégé-e - CTPS		130 €	183 €	188 €	199 €	212 €	226 €	241 €	260 €	277 €	292 €	303 €
	Agrégé-e Hors Classe - CTPS Hors Classe		277 €	292 €	303 €	325 €	338 €	355 €					
	Catégorie / échelon		1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3	8	9	10	11
	Agrégé-e Classe Ex. - CTPS Classe Ex.		303 €	325 €	338 €	355 €	355 €	370 €	389 €				
	MA et CDI : Montant du traitement mensuel brut.		Inférieur à 1001 € → Groupe 1	59 €	Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 4	103 €	Entre 1 801 € et 2 000 € → Groupe 6	133 €					
		Entre 1 001 € et 1 200 € → groupe 2	74 €	Entre 1 601 € et 1 800 € → Groupe 5	118 €	Supérieur à 2 000 € → Groupe 7	148 €						
		Entre 1 201 € et 1 400 € → groupe 3	89 €										
Prof EPS, sport ou CEPJ stagiaire à l'externe		100 €		Contractuel-le (CDD) temps plein à l'année	44 €	Abonnement Bulletin							
Agrégé-e stagiaire nouvel-le enseignant-e		130 €		Etudiant-e contractuel-le alternant-e & autre CDD	20 €	Non syndiqués	60 €						
Congé parental - disponibilité		46 €		Congé de formation	102 €	Institutions/Associations	60 €						
Stagiaire en report de stage		20 €		Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.			Etudiant-es STAPS	20 €					
Stagiaire non reclassé-e : selon échelon de la catégorie d'origine.													
Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source.		Inférieur à 1051 € → Groupe 1	47 €	Entre 1 551 € et 1 800 € → groupe 4	92 €	Entre 2 551 € et 2 800 € → groupe 8	152 €						
		Entre 1 051 € et 1 300 € → groupe 2	62 €	Entre 1 801 € et 2 050 € → groupe 5	107 €	Entre 2 801 € et 3 050 € → groupe 9	167 €						
		Entre 1 301 € et 1 550 € → groupe 3	77 €	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6	122 €	Entre 3 051 € et 3 300 € → groupe 10	182 €						
				Entre 2 301 € et 2 550 € → groupe 7	137 €	Supérieur à 3 301 € →	197 €						

Je choisis de payer ma cotisation...

1/ En ligne sur le site <https://lesite.snefsu.fr/sujets/le-snep-fsu/adherer-pourquoi-comment/>

2/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué en début de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois si débuté en octobre). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

<p>PRELEVEMENT MANDAT</p> <p>Nom _____</p> <p>Prénom _____</p> <p>Adresse _____</p> <p>Compl. d'adresse _____</p> <p>CP - Ville _____</p> <p>Pays _____</p> <p>Code IBAN _____</p> <p>Code BIC _____</p> <p>Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>NE RIEN INSCRIRE ICI →</p>	<p>En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.</p> <p>Une demande de remboursement doit être présentée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. <p>Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.</p>	<p>Pour le compte du SNEP-FSU 76, rue des Rondeaux 75020 PARIS Ref : cotisation SNEP A : Le : Signature :</p>
	<p>CREDIT D'IMPOT</p> <p>Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 65% du montant de votre cotisation.</p> <p><i>Par exemple, une cotisation de 165 € ne vous coûte réellement que 56,10 €.</i></p> <p>Aux frais réels, l'intégralité de la cotisation est à inclure dans les frais.</p>	
	<p>MERCIE DE JOINDRE UN RIB</p>	